

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE



ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt six, le dix-sept septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation en date du 11 septembre 2026 et affichée à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
 - Votants : 19
 - Pour : 19
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :



BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERALT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	R	CHICQUERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	R
DAUGUET Christèle	P	DOUARD Nathalie	P
MOUBECHÉ Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	R
GUERIN Benoît	P	PHILIPPEAUX Nelly	P
MIGNOT Victor	P	HOCHET Lyna	P
GENNEVÉE Rémy	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
LE CONNIAT Michel	FOUGERES Stéphane	Ensemble de la séance
JACQUOT Vincent	CHICQUERILLE Catherine	Ensemble de la séance
GROUSSARD Marylène	DOUARD Nathalie	Ensemble de la séance

Délibération 2026.09.17.74

Mission Ordonnancement Pilotage Coordination Déconstruction maison Place du Tripot

Vu le rapport de constats avant travaux, du 10 mars 2026, de l'expert judiciaire mandaté par le tribunal administratif de Rennes,

Vu l'avis de consultation adressé le 10 août 2026 à six (6) cabinets d'architectes / bureaux d'études pour une mission OPC,

Vu les trois (3) offres reçues dans le délai imparti,

Exposé des motifs

Considérant que, dans le cadre de l'opération de déconstruction de la maison sise au n° 10 Place du Tripot, la mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC) est nécessaire afin d'assurer le planning, le respect des délais et le suivi du chantier ;

Considérant qu'une consultation a été engagée le 10 août 2026 auprès de six (6) prestataires,

Considérant que trois (3) offres ont été régulièrement reçues avant la date limite de remise des plis fixée au 7 septembre 2026,

Considérant que les offres reçues ont été étudiées en commission aménagement,

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer la mission Ordonnancement Pilotage Coordination, pour la déconstruction de la maison située au n° 10 Place du Tripot, au cabinet SENSORIUM sis à Fougères, pour un montant de 4500 € HT soit 5400 € TTC ;
- Autorise la Maire à signer la proposition, ainsi que tout document afférent à son exécution.

*Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,
Rosi BORDET*

